



« Bois Breton Durable » : un nouveau label, certifiant du bois d'œuvre local, exploité en circuit court et issu de forêts bretonnes, gérées durablement avec une priorité à l'élimination du CO2.

Par sa reconnaissance d'une **origine locale**, d'une exploitation en **circuit court**, du rôle clé de la forêt dans **l'élimination du CO2**, ce label est **complémentaire de PEFC** :

Il répond à une demande de certifications régionales de plus en plus importante en Bretagne :

- En soutien des démarches « forêt, bois et territoires » mises en œuvre par les collectivités bretonnes : Brest, Quimper...
- Pour valoriser des produits issus de la deuxième transformation : tonnellerie...
- Dans le cadre des appels d'offre et marchés du bâtiment...

C'est le **choix déjà fait** par des régions comme les Alpes, Pyrénées, Corse, Jura

C'est une des recommandations du dernier **rapport parlementaire forêt du 2/05/23** pour limiter les émissions de CO2, favoriser les circuits courts et soutenir le tissu industriel des territoires.

Le GIE Forestier du Centre Bretagne et les syndicats forestiers bretons ont donc décidé d'offrir aux propriétaires forestiers bretons **l'opportunité de pouvoir choisir un label** qui soutienne ces enjeux.

C'est ce qu'offre la **marque « Bois Breton Durable »** qui vient d'être déposée fin juin et qui sera associée à un **dispositif de labellisation**, opérationnel fin 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2024, il sera possible de faire certifier les forêts bretonnes « **Bois Breton Durable** », **mettant en valeur notre bois d'œuvre local et notre volonté d'éliminer un maximum de CO2, dans une logique de circuit court**

Pourquoi le label Bois Breton Durable, quels bénéfices en attendre ?

Le label, au travers du respect du règlement d'usage de la **marque**, apportera aux consommateurs et à la société les trois garanties suivantes :

- Le bois provient de forêts situées dans un **département breton** (29, 22, 56, 35)
- L'exploitation et la première transformation se font dans une **logique de circuit court**
- La gestion des forêts labellisées se fait de façon durable et dynamique, orientée **production de bois d'œuvre** en priorisant **l'élimination du CO2**.

Le **dispositif de labellisation** associée à la marque, réalisé par un tiers de confiance, sera une **preuve crédible et impartiale** du respect du règlement d'usage et assurera une **traçabilité complète** du bois breton, de la gestion durable des forêts à la première transformation

Un label simple et pragmatique dans sa mise en œuvre, car :

S'appuyant sur l'existence de **documents de gestion durable validés** par le CRPF : PSG, CPBS+, RTG
Spécifiant aux exploitants des critères relevant des **bonnes pratiques** respectueuses des sols
Assurant la traçabilité au travers des **systèmes d'information/production existants**

Qui pourra bénéficier de l'usage de la marque ?

Les **propriétaires forestiers bretons** qui respectent le SRGS de la région Bretagne et disposent d'un document de gestion durable validé (PSG, CPBS+, RTG). Ils s'engageront, également :

- Dans une logique de circuit court, **à faire appel majoritairement à des scieries situées dans le grand Ouest**
- Pour soutenir la production de bois d'œuvre et donner priorité à l'élimination de CO2, **à promouvoir le développement des essences résineuses**, dans le respect du SRGS, et à **faire maîtriser l'impact des activités forestières sur leurs sols**

Les **exploitants forestiers, maîtrisant l'impact des activités forestières sur les sols et laissant les chantiers dans un état satisfaisant après intervention.**

Les **scieries et transformateurs du grand ouest** assurant la **traçabilité** des grumes jusqu'aux produits finis dans leurs systèmes informatiques.